

LES COMMISSIONS DE LA CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Appel à participation

La CMF, référence en matière d'enseignement et de pratique musicale amateur renouvelle ses commissions d'experts pour les trois années à venir. Le travail de ces commissions permet d'accompagner les établissements d'enseignement musical et les ensembles musicaux dans leurs développements artistiques, culturels et/ou pédagogiques.

Si vous souhaitez en faire partie, n'hésitez pas à nous envoyer un CV et une lettre de motivation avant le 20 mai 2019.

Attention cette activité purement bénévole, demande enthousiasme et écoute, envie de lectures et d'actions ! En voici les fondements :

Missions des commissions :

Lieu de rencontre entre experts, chercheurs et artistes, les commissions :

- Proposent des orientations pédagogiques en interrogeant ses principes,
- Initient et encadrent, avec l'appui de la CMF, des actions sur le terrain,
- Collectent des renseignements sur les domaines les concernant,
- Choisissent des œuvres musicales et outils pédagogiques à destination des établissements d'enseignement artistique,
- Choisissent des œuvres musicales à destination des ensembles musicaux, classées par divisions,
- Apportent leur expertise aux élus et permanents de la CMF en rédigeant comptes-rendus, rapports, et documents nécessaires
- Assurent une veille pédagogique et artistique.

Une vigilance est demandée aux membres des commissions sur le renouvellement des répertoires qui devront aussi correspondre aux enseignements, pratiques et demandes actuelles.

Fonctionnement :

Voir le document [Fonctionnement des commissions.](#)

Voir la liste des [Commissions Enseignement](#)

Voir la liste des [Commissions Pratique collective](#)

Contact :

Danielle Grignon, responsable de l'action culturelle et pédagogique

danielle.grignon@cmf-musique.org ; 01 55 58 22 80

<https://www.cmf-musique.org/la-confederation>

<https://www.facebook.com/pageCMF.fr>